Nations Unies S/PV.6813



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6813e séance

Mardi 24 juillet 2012, à 15 heures
New York

Président :	M. Osorio	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Eick
	Azerbaïdjan	M. Sharifov
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Vinay Kumar
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Madureira
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2012/548)

12-43582 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2012/548)

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ibrahim Gambari, Représentant spécial conjoint Union africaine-Nations Unies pour le Darfour, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/548, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Gambari, à qui je souhaite cordialement la bienvenue au Conseil.

M. Gambari (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie vivement de me donner l'occasion de présenter un nouvel exposé au Conseil sur la situation au Darfour et la mise en œuvre du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Comme suite au rapport du Secrétaire général sur la MINUAD en date du 16 juillet dont est saisi le Conseil (S/2012/548), je voudrais mettre l'accent sur plusieurs événements importants liés à la situation politique et de sécurité.

Si les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour, à savoir le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice, ont réalisé des progrès notables en vue de sa mise en œuvre, ils se sont principalement portés à ce jour sur la mise en place des institutions prévues par l'accord et les nominations aux postes politiques y afférents. À cet égard, les parties ont reconnu que nombre des dispositions du Document de Doha n'ont toujours pas été appliquées plusieurs mois après l'expiration des délais fixés pour leur mise en œuvre.

Un comité composé des parties signataires et de la MINUAD a révisé le calendrier de mise en œuvre pour fixer de nouveaux délais s'agissant de l'application des dispositions du Document de Doha. Les représentants des parties ont souscrit au calendrier révisé lors d'une cérémonie organisée à Khartoum le 18 juillet, durant laquelle ils se sont engagés à honorer rapidement leurs obligations en vertu de l'accord. Contrairement à la situation qui a suivi l'adoption de l'Accord de paix au Darfour du 5 mai 2006 – signé dans la capitale de mon pays, Abuja – où le Gouvernement soudanais avait bien plus de ressources que de volonté politique d'appliquer l'accord, il semble aujourd'hui que le Gouvernement ait la volonté politique de mettre en œuvre le Document de Doha, mais moins de ressources financières pour mettre pleinement à exécution ses dispositions.

C'est dans ce contexte que l'Autorité régionale pour le Darfour, avec l'appui de la MINUAD et d'autres partenaires internationaux, a lancé la Mission d'évaluation conjointe au Darfour prévue dans le Document de Doha. La Mission, qui a pour but de déterminer et d'évaluer les besoins pour la reprise économique, le développement et l'élimination de la pauvreté au Darfour, devrait être terminée d'ici à la fin de l'année et ses conclusions serviront de référence pour les activités de mobilisation des ressources. Son lancement est une avancée positive qui mérite d'être applaudie. Comme l'indiquent les mesures d'austérité annoncées par le Président Al-Bashir le 18 juin, bien que la responsabilité première de la mise en œuvre du Document de Doha incombe aux parties signataires, ces dernières auront besoin de l'appui de la communauté internationale pour en mettre en œuvre les principales dispositions de manière efficace et en temps voulu.

En ma qualité de Médiateur en chef conjoint par intérim, je continue de travailler, en concertation avec le Vice-Premier Ministre de l'État du Qatar, S. E. M. Ahmed bin Abdullah Al-Mahmoud, qui demeure en charge de la médiation sur le conflit du Darfour, à la reprise des négociations entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires. À cet égard, outre mon engagement avec les principaux mouvements, plusieurs mouvements et factions armés de moindre importance m'ont fait savoir qu'ils étaient disposés à engager des pourparlers avec le Gouvernement sur la base du Document de Doha. Ces mouvements sont répertoriés dans le dernier rapport.

Au cours de mes récentes discussions avec le Vice-Premier Ministre Al-Mahmoud, nous avons convenu que le contexte était propice à une relance du processus de

médiation par des consultations préliminaires avec tous les mouvements d'opposition intéressés. L'idée est de consolider les gains réalisés grâce à la mise en œuvre du Document de Doha et de faire pression sur les mouvements restés jusque-là à l'écart pour qu'ils rejoignent le processus. Au cours de nos discussions avec M. Amin Hassan Omar, Ministre du Gouvernement soudanais et Président du Bureau de suivi de l'accord de paix au Darfour, celui-ci a exprimé la volonté du Gouvernement de dialoguer avec les mouvements en se fondant sur le Document de Doha comme cadre de discussion.

La MINUAD continue d'aider les parties dans leurs efforts pour diffuser le Document de Doha, en collaboration avec des organisations de la société civile. Le 5 juillet, le dernier atelier de diffusion a eu lieu à l'Université d'Al-Fasher, ce qui porte à 140 le nombre total d'ateliers organisés, ateliers auxquels plus de 25 000 personnes, dont plus de 30 % de femmes, ont participé dans les cinq États du Darfour. Presque tous les ateliers ont eu lieu sans restrictions.

Dans le cadre des efforts de diffusion d'informations, la Mission a sollicité les vues des parties prenantes darfouriennes sur le rôle du dialogue interne au Darfour et des consultations visant à consolider la paix et à promouvoir la réconciliation, comme le prévoit le Document de Doha. Tout en exprimant leur préoccupation quant à savoir si la majorité des groupes d'acteurs seraient appelés à participer à un processus qui ne serait pas manipulé par les parties au conflit, ils ont néanmoins souhaité que le processus commence immédiatement.

J'ai eu le privilège d'assister à la Conférence préparatoire de toutes les parties prenantes au Darfour à Al-Fasher du 10 au 12 juillet. L'objectif affiché de la Conférence était de

> « mobiliser le soutien populaire, politique et diplomatique en faveur du Document de Doha; de mobiliser les efforts et les aides potentielles à l'appui des programmes de développement; de promouvoir les principes du travail en équipe et les valeurs de la démocratie et du dialogue; de créer un environnement propice à la reconstruction du tissu social et au retour volontaire des personnes déplacées à l'intérieur du pays et enfin, de créer de bonnes conditions pour le lancement du dialogue Darfour-Darfour ».

La Conférence a été ouverte par le Premier Vice-Président de la République, M. Ali Osman Taha. Plusieurs ministres, ainsi que des membres du corps diplomatique basés à Khartoum et des membres de la Commission de suivi de la mise en œuvre du Document de Doha ont participé à cet événement. La MINUAD a fourni un soutien logistique à la Conférence, en assurant le transport de plus de 800 participants issus d'un large éventail de groupes d'acteurs darfouriens.

Le principal résultat de la Conférence est qu'elle a offert aux acteurs darfouriens, pour la première fois depuis Doha et au Darfour même, la possibilité de faire le point et de recommander la voie à suivre. Plus de 110 personnes ont exprimé leur point de vue librement et clairement au cours de la Conférence. La quasi-totalité d'entre elles s'est montrée très critique envers le Gouvernement, or nous n'avons entendu parler d'aucun cas de représailles ou d'intimidation des participants.

La Conférence et les ateliers de diffusion du Document de Doha organisés dans tout le Darfour fournissent des enseignements pour préparer la conférence sur le retour des réfugiés et personnes déplacées, prévue par l'Autorité régionale pour le Darfour à l'automne, ainsi que le dialogue interne et les consultations au Darfour. La MINUAD continuera de surveiller la mise en place des éléments qui faciliteront la conduite du dialogue interne. Grâce à l'expérience acquise et aux vues exprimées par les Darfouriens au cours de l'exercice de diffusion du Document de Doha, et aussi pendant la Conférence de toutes les parties prenantes au Darfour, les perspectives semblent favorables concernant le dialogue et les consultations prévus.

À cet égard, il convient de féliciter l'Autorité régionale pour le Darfour d'avoir organisé la Conférence de toutes les parties prenantes au Darfour, en pleine période de crise économique et de frustration. Cela témoigne de la volonté de l'Autorité de dialoguer et d'agir en partenariat avec la population du Darfour pour ce qui est de l'avenir de la région.

Suite aux affrontements militaires décrits dans le rapport dont est saisi le Conseil, les soldats de la MINUAD ont confirmé que, le 8 juillet, les Forces armées soudanaises avaient largué 24 bombes à environ 20 kilomètres au sud de Tawilla, dans le nord du Darfour, dont sept ont atterri à quatre kilomètres d'un camp de personnes déplacées. Une patrouille de la MINUAD s'est rendue sur place et s'est assurée que les quatre membres d'organisations non gouvernementales bloqués dans le village de Khartoum Jadid en raison des bombardements étaient sains et saufs. La patrouille a donné des consignes de sécurité aux travailleurs humanitaires et leur a proposé de les escorter

jusqu'en lieu sûr. Ils ont finalement rejoint Al-Fasher en toute sécurité après avoir choisi de refuser cette offre.

Le 16 juillet, il y a eu des affrontements entre les forces gouvernementales et des mouvements armés non identifiés à 29 kilomètres au sud-est de Tawilla. Des sources locales ont confirmé les informations selon lesquelles, durant les combats, un hélicoptère des Forces armées soudanaises avait été abattu par des éléments au sol. Deux autres bombes ont été larguées par des avions des Forces armées soudanaises le 18 juillet, à 23 kilomètres au sud de Tawilla. Ces affrontements font suite au signalement de plusieurs actes de piraterie routière et de vols à l'encontre de civils commis par des groupes armés non identifiés actifs dans la région, ainsi qu'à l'embuscade qui a visé, le 26 juin, un convoi des Forces armées soudanaises à 30 kilomètres au sud de Tawilla. Des soldats soudanais auraient été tués et plusieurs véhicules auraient été volés au cours de cette attaque.

Les soldats de la MINUAD ont confirmé les bombardements et affrontements qui avaient été signalés et ont évalué les besoins de protection des populations. Aucune victime civile n'est à déplorer. Une équipe de neutralisation des explosifs a détruit en toute sécurité huit bombes et plusieurs roquettes non explosées. Une patrouille de la MINUAD dans le camp de personnes déplacées de Dally, à huit kilomètres au sud de Tawilla, a confirmé que les combats avaient entraîné le déplacement d'environ 750 personnes. Une mission d'évaluation humanitaire a été réalisée dans la zone le 18 juillet et ses conclusions permettront de déterminer l'aide à fournir par les organismes humanitaires.

Au cours d'autres incidents, deux hommes armés non identifiés qui avaient pénétré dans le camp Hamadiya près de Zalingei, au centre du Darfour, ont été violemment pris à partie et mortellement blessés par les résidents du camp qui les soupçonnaient d'activités criminelles, le 8 juillet. Le lendemain, neuf résidents du camp ont été enlevés dans le camp. Les ravisseurs ont exigé une rançon pour les otages en compensation des deux individus tués et ont demandé que les auteurs de l'agression leur soient livrés.

Les chefs du camp, dont beaucoup soutiennent le mouvement non signataire de l'Armée de libération du Soudan – faction Abdul Wahid, ont refusé de laisser les autorités gouvernementales accéder au camp pour enquêter sur les meurtres. La MINUAD est en pourparlers avec les autorités locales, les chefs du camp et les communautés voisines afin d'apaiser les tensions et de faciliter un règlement pacifique de la situation. Des Casques bleus ont été déployés autour du camp pour empêcher un regain de violence. En outre, la fréquence des patrouilles de police de la MINUAD dans le camp a été accrue.

Les 16 et 18 juillet, des affrontements entre des groupes Rezeigat et Misseriya à Abu Jabra, dans l'est du Darfour, près de la frontière avec le Kordofan méridional, ont été déclenchés par un différend sur des droits fonciers et de pâturage. D'après des sources locales, une soixantaine de personnes ont été tuées lors de ces affrontements. Dès qu'elle a été informée de ces combats, la MINUAD a envoyé une équipe dans la zone pour prévenir d'autres conflits. Elle a également emmené des responsables locaux, y compris le Wali du Darfour oriental et des chefs tribaux, discuter avec les chefs traditionnels, en vue d'appeler au calme. Les forces armées soudanaises ont été déployées entre ces groupes. Les tensions ont diminué suite à l'intervention de la MINUAD et des autorités locales. La MINUAD, dont l'intervention lui a valu l'éloge des autorités locales du Darfour oriental, continue de suivre de près la situation et d'appuyer les efforts de réconciliation locale.

Les problèmes auxquels le Darfour doit faire face aujourd'hui sont nombreux, mais grâce à la détermination et à l'engagement dont font preuve le personnel de la MINUAD et la population du Darfour en vue d'instaurer une paix durable, des progrès notables ont été faits. Sur le plan politique, le Document de Doha pour la paix au Darfour et le Cadre régissant la facilitation du processus de paix au Darfour par l'Union africaine et l'ONU sont des documents essentiels pouvant permettre d'engager l'action soudanaise et internationale au Darfour sur la voie d'un règlement global du conflit entre toutes les parties. En outre, ces deux documents offrent un moyen d'améliorer la vie quotidienne des habitants du Darfour.

Avec la mise en place de l'Autorité régionale pour le Darfour, nous disposons désormais, à la MINUAD, d'un nouveau partenaire direct avec lequel poursuivre notre objectif commun de paix au Darfour. Je tiens à souligner qu'il est important de travailler avec l'Autorité régionale pour le Darfour et les autres institutions pour en renforcer les capacités en ce tournant décisif du processus de paix. Le moment est venu de compléter la tâche de maintien de la paix par des initiatives favorisant la consolidation de la paix ainsi que le relèvement rapide du Darfour et son développement. Nous devons redoubler d'efforts pour rétablir de mieux en mieux l'accès des populations locales aux services de base et faciliter un relèvement rapide et la reconstruction. Je considère que cela est indispensable si nous voulons consolider nos acquis dans la région et

amener les communautés restées ambivalentes à l'égard du processus de paix à s'y rallier.

Je tiens respectueusement à dire que si une paix durable est en vue, il y a encore du chemin à parcourir. Les quelques progrès accomplis restent fragiles et peuvent facilement être réduits à néant, si nous ne maintenons pas le cap. La population du Darfour a trop souffert, trop longtemps, pour que nous puissions tolérer le moindre revers, la moindre régression. Nous devons au contraire rester déterminés et tendus vers le but de la paix et de la réconciliation au Darfour.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Gambari de son exposé sur la situation au Darfour.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Par votre intermédiaire, je remercie le Représentant spécial conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies pour le Darfour, M. Ibrahim Gambari, de la présentation qu'il vient de faire du rapport périodique du Secrétaire général sur la situation au Darfour et sur la mise en œuvre du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2012/548). Nous espérons que notre débat de ce jour permettra d'appuyer le processus de paix et la stabilité dans tout le Darfour dans le sillage des avancées considérables réalisées dans l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour.

Le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi insiste dans la partie consacrée à la situation politique sur le fait que des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour depuis que l'Autorité régionale pour le Darfour a pris ses fonctions et qu'elle a terminé de mettre en place ses bureaux à Khartoum et au Darfour. De même, le rapport indique, au paragraphe 17, que le Gouvernement soudanais a récemment adopté des mesures d'austérité. Il n'en a pas moins versé durant la période allant du 3 au 18 avril un montant de 27 millions de dollars à l'Autorité régionale pour le Darfour. Par ailleurs, le Gouvernement soudanais continue de consacrer les montants nécessaires à l'Autorité régionale pour le Darfour.

Il convient également de signaler, comme indiqué au paragraphe 6 du rapport, que le Gouvernement soudanais a rendu deux décrets destinés à accélérer la mise en œuvre du Document de Doha. Le premier décret porte création du Haut Comité de suivi pour la paix au Darfour, présidé par le Président de la République lui-même. Le second décret élargit la composition du Bureau de suivi de l'accord de paix au Darfour, créé conformément au Document de Doha, pour assurer l'appui et le suivi de sa mise en œuvre.

Malgré ces progrès, nous constatons que le projet de résolution relatif à la prorogation du mandat de la MINUAD ne met pas suffisamment l'accent sur ces avancées. Certains éléments de ce projet font référence, pour le regretter, à ce qui est appelé de graves retards dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Cela est en contradiction avec ce que vient de dire M. Gambari. Il a en effet rappelé que de nombreux mouvements de rébellion sont entrés en contact avec lui ainsi qu'avec le Ministre d'État qatarien en vue de devenir partie au Document de Doha.

Nous avons également entendu M. Gambari dire que 140 ateliers ont été organisés par la MINUAD en coopération avec le Gouvernement soudanais et qu'ils ont rassemblé de nombreuses personnes originaires du Darfour, pour discuter du Document de Doha et des moyens d'en appliquer les dispositions. Nous l'avons également entendu expliquer que ces 140 ateliers avaient été organisés sans entrave et que les femmes représentaient plus de 30 % des participants. Tout cela témoigne du fait qu'il y a des progrès positifs dans la marche vers la paix au Darfour et que le projet de résolution portant prorogation de la MINUAD ne signale pas tous ces progrès.

Nous avons également écouté M. Gambari, et je reviendrai ici également sur les aspects positifs évoqués à différents endroits du rapport du Secrétaire général, tels que la conférence de toutes les parties prenantes sur le Darfour tenue à Al-Fasher du 10 au 12 juillet. Beaucoup de membres du mouvement rebelle ont participé à cette conférence, en toute liberté, sans la moindre restriction en ce qui concerne l'expression de leur opinion, et tous ont critiqué le Gouvernement. Cela ne témoigne-t-il pas de ce que le Gouvernement est sérieusement désireux de faire avancer le processus de paix au Darfour? Nous attendons du Conseil, compte tenu de son attachement au renforcement de ce processus, qu'il traduise tout cela dans le projet de résolution afin d'encourager toutes les parties à accomplir ce qui est attendu d'elles.

Le paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général témoigne du fait que le haut comité dans lequel siègent, outre la MINUAD, les parties signataires du Document de Doha, a tenu une réunion en juin dernier où les membres se sont mis d'accord sur l'établissement d'un calendrier précis de mise en œuvre du Document de Doha. Cela aussi est un

fait positif, idéal, qui confirme qu'il existe une feuille de route détaillée, assortie d'un échéancier détaillé, pour la mise en œuvre du Document de Doha.

Nous attendions également, dans ce projet de résolution, des dispositions plus fermes à l'égard des mouvements qui refusent la paix, par le biais d'une formulation plus énergique et plus contraignante, et ce d'autant que le Secrétaire général a précisé à plus d'un endroit du rapport dont le Conseil est saisi que les mouvements rebelles du Darfour qui refusent la paix se tiennent à leurs déclarations, sous la bannière de ce qu'il est convenu d'appeler le Front révolutionnaire soudanais, dans lesquelles ils se sont donné pour objectif de renverser le Gouvernement. De plus, les représentants de ces mouvements ont affirmé clairement à M. Gambari, comme le précise le rapport du Secrétaire général, qu'ils restaient attachés aux objectifs du Front révolutionnaire et entendaient provoquer cette chute par la force et l'action militaire.

Est-il possible que le projet de résolution portant sur le renouvellement du mandat de la MINUAD ne comporte aucune mention ni aucune condamnation de ce fait grave, alors que c'est la tâche principale du Conseil que d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales? En conséquence, l'absence de condamnation claire des mouvements qui déclarent ouvertement que leur objectif est la chute du Gouvernement équivaut à un encouragement de ce grave phénomène.

Le rapport dont nous sommes saisis précise que les projets de développement et de reconstruction sont absolument prioritaires pour le Gouvernement, ainsi que pour le Mouvement pour la libération et la justice, dans l'optique de la stabilisation du Darfour et en raison aussi de l'accroissement des retours volontaires de personnes déplacées. Comme l'évoque le rapport dans la partie consacrée à la situation humanitaire (par. 36), 37 444 personnes déplacées et 1 145 réfugiés sont retournés chez eux, dans la période comprise entre le 1er janvier et le 31 mars 2012, pour reprendre une vie normale. Ce fait constitue un fait positif, idéal, et le rapport en fait bien état. En outre, l'accroissement des retours volontaires s'est poursuivi à un rythme accéléré durant les mois d'avril, de mai et de juin derniers. Cela aussi confirme la situation de stabilité et de sécurité que connaissent les États du Darfour en ce moment.

Cela confirme en même temps que la communauté internationale, de façon générale, doit apporter l'appui nécessaire à la mise en œuvre des projets à effet rapide ainsi que des programmes de soutien aux personnes ayant décidé de rentrer chez elles. À cet égard, nous saluons la réunion qui s'est tenue le 28 mai dernier, à laquelle ont participé des représentants de la Banque africaine de développement, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale, ainsi que de nombre de partenaires internationaux, et qui a marqué le début de la planification conjointe visant à mettre en place la Mission d'évaluation conjointe au Darfour, prévue dans le Document de Doha aux fins de l'évaluation des besoins sur les plans de l'aide au développement, de l'élimination de la pauvreté et de la reprise économique au Darfour.

Il est frappant que, alors que le rapport du Secrétaire général évoque les activités politiques des différentes parties, avec la société civile au Darfour, dans le cadre du Document de Doha, le projet de résolution distribué aux membres du Conseil aux fins de la prorogation de la Mission ne mentionne pas tous les aspects dont il devrait faire état.

En ce qui concerne la teneur du projet de résolution visant la prorogation de la Mission, s'agissant des restrictions invoquées à la liberté de circulation de la Mission, nous signalons que la MINUAD a augmenté le nombre de ses patrouilles quotidiennes, qui s'élèvent désormais à 160 par jour, par comparaison avec les 90 patrouilles quotidiennes effectuées auparavant. C'est bien une preuve de la liberté de circulation dont bénéficie la MINUAD. Nous notons par ailleurs qu'avant de venir à New York, le Représentant spécial conjoint, M. Ibrahim Gambari lui-même, a pris part à des patrouilles héliportées au-dessus des cinq capitales administratives, à savoir Al-Fasher, El Geneina, Nyala, Zalingei et El Daein, et ce, en seulement deux jours. Tout d'abord, nous le remercions des efforts louables qu'il a déployés en entreprenant cette tâche. Mais ce qui importe à mes yeux est que ces patrouilles témoignent de la liberté de circulation totale dont jouit tout le personnel de la MINUAD qui effectue des visites dans les différentes zones du Darfour. Ces visites montrent que la stabilité, la paix et la sécurité existent au Darfour.

Une autre considération importante que je voudrais partager avec le Conseil à la fin de mon propos porte sur une question qui revêt une importance extrême pour mon gouvernement, à savoir le fait de lier l'Armée de résistance du Seigneur et la question du Darfour. Comme le savent les membres du Conseil, le mandat de la MINUAD porte uniquement sur la région du Darfour. Or l'Armée de résistance du Seigneur est un mouvement rebelle présent sur le territoire de l'Ouganda, et le Soudan n'a pas de frontière commune avec l'Ouganda. Par ailleurs, aucun élément de la rébellion de l'Armée de résistance

du Seigneur ne se trouve au Darfour, et il n'existe aucune information officielle basée sur des sources crédibles à cet effet au Darfour. Mon pays refuse que la question de l'Armée de résistance du Seigneur soit incorporée à la question du Darfour.

Je tiens à dire ouvertement à tous les membres du Conseil que nous avons coopéré pleinement en vue d'élargir le processus de paix au Darfour. Nous continuons de coopérer avec la MINUAD et ses responsables, et ceux-ci ont témoigné de notre volonté de coopérer. Cependant, l'inclusion de la question de l'Armée de résistance du Seigneur constituerait une entrave et une source de rejet qui pourrait influencer notre coopération avec la MINUAD et ses activités au Darfour. Si nous voulons vraiment instaurer la paix, la stabilité et la sécurité, maintenons cette question à l'écart de la MINUAD et du Darfour. Autrement, nous aurons entravé le processus de paix.

Je tenais à clarifier ce message important. Il n'y a aucun lieu de joindre les deux questions de l'Armée de résistance du Seigneur et de la MINUAD. Si le projet de résolution inclut cette question, cela compliquera les relations entre le Gouvernement soudanais et la MINUAD, et ceux qui appuient cette position seront responsables des conséquences qui en découleront.

Enfin, je tiens à souligner que le Gouvernement soudanais condamne énergiquement le mouvement de l'Armée de résistance du Seigneur. Nous sommes prêts à coopérer avec tous les membres de la communauté internationale pour en venir à bout. Toutefois, lier cette question à celle du Darfour et de la MINUAD est une initiative que nous rejetons et que nous jugeons injustifiée.

Pour terminer, et je serai bref, nous espérons que le Conseil va œuvrer pour la paix et la sécurité et veillera à ce que le projet de résolution condamne clairement le dénommé Front révolutionnaire soudanais et son objectif avoué, qui est de renverser le Gouvernement soudanais par la force.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 45.